

En préambule, la CGT fip 77 a réaffirmé ses revendications à l'égard des gardiens concierges : gratuité des fluides et rénovation énergétique de leur logement . Elle a également demandé un point sur le « SIP de demain », qui se met en place en Seine-et-Marne et la restructuration qui touchera les PCE. En dernier lieu, la CGT fip 77 a demandé si la Directrice avait des informations à apporter aux agents de Nemours suite à sa rencontre avec le Directeur de la DISI IDF et le chef d'établissement des services informatiques (ESI) de Nemours le 26 novembre 2025 (suite au projet d'installation d'une partie des agents de l'ESI dans les locaux du CFP de Nemours).

Concernant la situation des gardiens-concierges, Mme MORIN, la Ddfip 77 a indiqué appliquer les consignes de la Direction Générale (DG). Pour l'heure, la mesure est suspendue et elle n'a pas d'autres informations à ce stade. Concernant les PCE, Mme MORIN a signalé avoir constaté des pratiques de travail différentes entre PCE. Un travail préalable d'harmonisation des pratiques sera donc effectué. Il n'y aura pas de restructuration avant l'année prochaine. Pour les SIP, elle a besoin de comprendre l'organisation des services qui est hétérogène en matière d'accueil des usagers. Un état des lieux sera préalablement effectué pour « harmoniser les pratiques ». Quant à sa rencontre avec les chefs de la DISI, elle n'a aucune information à donner car il s'agissait soit-disant d'une simple visite de courtoisie !

Rénovation de la méthode d'allocations et gestion des emplois (pour information) :

En 2026, un nouveau référentiel en matière d'allocations et gestion des emplois sera mis en place, sous couvert d'efficacité d'« allocation des ressources ». Il s'appuiera sur une référence emploi en équivalent temps plein (ETP) qui permettra de prendre en compte le temps partiel.

Le TAGERFIP (le tableau actuel de gestion des emplois de référence) disparaîtra et la MAGERFIP (méthode généralisée des emplois du réseau FIP) sera actualisée au regard des indicateurs de charges et d'enjeux non revus depuis 2019. Par exemple, pour les SIP, des critères de charges, d'enjeux et d'environnement sont pris en compte pour la répartition des emplois entre directions nombre de foyers fiscaux et prises en charge à l'IR, TF IFI TLV THLV et nombre d'habitants sous le seuil de pauvreté).

Cette actualisation entraînera une nouvelle « réallocation » des ETP entre les directions territoriales. 1/3 des emplois au niveau national, ne seront pas réalloués mais repositionnés à l'identique pour tenir compte des créations ou la nature des emplois (A+, postes comptables, emplois de géomètres ou d'huissiers, emplois supra-départementaux ou ceux dédiés à la lutte contre la fraude).

En clair, la référence ne sera plus l'emploi « chaise » mais l'ETP, « la force de travail disponible » qui permettra la prise en compte des temps partiels. La vacance d'emplois sera également calculée en ETP.

Si la Ddfip 77 a indiqué n'y avoir aucune incidence sur les effectifs de la DGFIP, nous n'avons pas été convaincus et avons fait part de notre inquiétude concernant cette nouvelle méthode. Nous avons par ailleurs déploré l'absence de données chiffrées des effectifs de la Ddfip 77 en guise de comparaison entre l'ancienne et la nouvelle méthode. Aucune explication concrète au regard des futures suppressions d'emplois et des mutations ne nous a été délivrée. Pour la CGT fip 77, il était inadmissible que ce point soit présenté à titre d'information auprès des organisations syndicales. Compte-tenu des impacts sur l'avenir professionnel des agents, un vote du CSAL s'imposait, et la CGT fip 77 a précisé qu'elle aurait voté sans hésitation contre cette nouvelle méthode d'allocation des emplois.

La Directrice a appliqué la consigne de la DG ; le but n'était pas de présenter un dossier chiffré mais d'expliquer la raison budgétaire de ce changement de méthode. Il faudra attendre le prochain CSAL emplois de l'année prochaine pour une application plus concrète de cette méthode.

Retour sur l'aménagement de l'accueil dans les SIP : ouverture aux usagers de RDV exclusivement téléphoniques (pour information) :

La Direction a présenté un satisfecit complet de l'accueil sur RDV exclusivement téléphonique : amélioration du taux de RDV honorés, des délais de prise de RDV plus rapides, aucun report sur d'autres canaux.

Pour l'utilisateur, il dispose d'un interlocuteur sans se déplacer. Pour les agents, cette modalité leur apporte plus de sécurité, une plus grande disponibilité pour les travaux de gestion ; pour les chefs de service, un allègement pour l'organisation des plannings .

La Ddfip 77 a mis en avant le retour d'expérience positif des agents et des cadres des 3 SIP expérimentateurs en 2024. Les OS auraient souhaité un bilan plus global pour l'ensemble des SIP et non pas un retour d'août dernier. Dans la présentation de ce bilan, la Direction a indiqué que les RDV physiques demeuraient mais en nombre limité et le taux de RDV physiques honorés était plutôt satisfaisant. La CGT fip 77 a toutefois fait remarquer que la consigne

donnée aux agents est de ne prendre aucun RDV physique (l'usager n'a plus la possibilité de prendre un RDV en ligne). Pour la Directrice, cette consigne n'a pas été donnée.
Pour la CGT fip 77 a insisté sur l'importance du maintien des RDV physiques notamment pour une population plus fragile et démunie..

Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle (EP) 2024 – gestion 2024 (pour information) :

La Direction du 77 a indiqué avoir axé cette campagne sur l'accompagnement des évaluateurs afin de leur rappeler l'importance de l'EP dans le parcours professionnel des agents. Un webinaire de présentation le 28/01/2025 a permis de présenter les points de vigilance et les nouveautés. Désormais, le millésime de la campagne est celui de l'année au titre de laquelle elle est organisée (campagne d'EP 2024-gestion 2024)

Pour la gestion 2024, 1105 agents ont été évalués (1100 en 2023) ; 1 refus de signature (3 en 2023) ; 10 recours auprès de l'autorité hiérarchique (AH) (6 en 2023) et 7 recours en CAP nationale (2 en 2023).

Recours AH :

Recours AH	Campagne 2023 (gestion 2022)	Campagne 2024(gestion 2023)	Campagne 2024 (gestion 2024)
A+	1	0	0
A	2	2	4
B	10	2	5
C	5	2	1
Total	18	6	10

Les motifs du recours AH :

Recours AH 2024 (gestion 2024)	Motifs					
	Résultats professionnels	Avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur	Appréciations (dont littérales)	Tableau synoptique	Objectifs	Autres
Catégorie A+	/	/	/	/	/	/
Catégorie A	50 %	/	25 %	75 %	/	25 %
Catégorie B	60 %	/	80 %	100 %	40 %	/
Catégorie C	/	/	/	100 %	/	/
Total	50 %	/	50 %	90 %	30 %	10 %

Résultats : 3 admissions totales, 3 admissions partielles et 4 rejets.

Bilan recours CAPN :

Recours CAPN	Campagne 2023 (gestion 2022)	Campagne 2024 (gestion 2023)	Campagne 2024 (gestion 2024)
A+	1	/	/
A	1	2	2
B	4	/	5
C	4	/	/
Total	10	2	7

7 recours en 2024 qui ont porté sur le bilan de l'année écoulée (atteinte des objectifs) et l'appréciation de la valeur professionnelle et de la manière de servir (la Ddfip77 a informé que, sur les 7 recours, un seul a été instruit et n'a donné lieu à aucune modification du CREP (A)).

Pas de questions diverses pour la CGT fip 77.

Vos représentants CGT fip 77 en CSAL:

- Claudine BELROSE
 - Sylvie RISACHER
- cgt.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr